

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La première séance de la Chambre. A quand le travail sérieux. L'attente du pays. — Le bluff allemand va prendre fin. Berlin devra s'incliner. — Les désastres méthodiques de l'administration française. L'intérêt national sacrifié par M. Le Bureau.

La Chambre a tenu hier sa première séance. Peut-on espérer qu'elle va se mettre résolument à l'œuvre pour faire l'œuvre utile attendue par le pays ? Oui, sans doute, mais ce n'est que vers le milieu de janvier que les nouveaux élus pourront s'atteler résolument à la besogne. D'ici là, plus de la moitié des députés auront à s'occuper des élections cantonales et des élections sénatoriales. Il est donc peu probable qu'ils puissent se mettre sérieusement au travail avant la mi-janvier.

Et pourtant, tout retard est désastreux pour le pays. Ce dernier a affirmé sa volonté de triompher du bolchevisme ; c'est-à-dire qu'il attend le remède à ses maux non d'une politique de violence, mais d'une évolution méthodique. Les électeurs ont déclaré, sans ambiguïté, que le bolchevisme leur est de donner à la France plus de bien-être et de liberté et de lui faire conduire qu'à la tyrannie et à la ruine.

Cela facilite singulièrement la tâche des élus. C'est ce que montre fort bien M. Delobel dans un remarquable article de l'« Informateur Civique » : « La Chambre a désormais toute liberté pour réaliser l'idée qui s'affirme dans le résultat des élections : union de toutes les forces républicaines, afin d'assurer, au-dessus des querelles des partis, la restauration économique de la France. La déception serait grande si la nouvelle Chambre se contentait d'une politique de conservation sociale et ne manifestait pas une ferme volonté d'action réformatrice. Le bolchevisme spéculer sur la misère et sur les colères qu'elle excite. Le meilleur moyen de le désarmer est de lui enlever le point d'appui dont il entendait se servir pour soulever les masses, de remédier aussitôt que possible aux causes de la vie chère, de montrer aux travailleurs que leurs justes revendications peuvent être plus aisément satisfaites par un patient effort d'organisation que par le miracle d'un bouleversement général.

« Ainsi, la Chambre a devant elle une grande tâche. Elle ne peut la mener à bonne fin que si elle l'étudie dans un esprit nouveau. On a parlé, au cours de la campagne électorale, de réformes constitutionnelles. Elles sont nécessaires, mais leur discussion immédiate risquerait d'absorber un temps précieux, alors qu'il faut d'abord faire vivre la France. Aussi bien, il s'agit moins de réformer les institutions que de réformer les mœurs. Que le prochain ministère ne soit plus un savant dosage de portefeuilles entre les partis, mais fasse appel à des hommes de compétence, de caractère et de moralité ; que une majorité résolument unie assure la stabilité ministérielle, tout en exerçant rigoureusement son droit de contrôle ; que le gouvernement et le Parlement modifient leurs méthodes de travail pour éviter le gaspillage de temps et de force ; autant de réformes qui n'ont point besoin d'être inscrites dans les lois, mais qui dépendent seulement d'un effort de volonté. Plus de la moitié de la Chambre va être composée d'hommes nouveaux. Le pays compte sur eux pour régénérer nos mœurs politiques. »

Spéculant sur l'attitude du Sénat américain, les Allemands avaient cru le moment opportun pour se refuser à signer le protocole qui devait marquer leur adhésion définitive à la paix de Versailles.

Il faut déchanter. La patience excessive des Alliés est épuisée. Un dernier avertissement est donné à Berlin. Si nos ennemis ne s'inclinent pas le Conseil suprême laissera la parole à Foch.

Il était temps. Il y a un an que pareille sommation aurait dû être faite à Berlin et, comme l'observe Auguste Gauvain des *Débats*, « il faut ignorer complètement l'Allemagne pour s'imaginer que nous la rendrons mal léable avec des concessions. Elle ne respecte que la force. Plus nous atténuons nos justes exigences, plus elle se rira de nous. D'ailleurs nous

lui rendrons service en nous montrant inexorablement fermes. Dès qu'elle se sera convaincue que nous sommes décidés à faire exécuter strictement l'intégralité du traité de Versailles, elle s'inclinera et ne s'occupera plus, provisoirement du moins, de panser ses plaies. Si ses hoberaux tentent alors un coup de force, ils ne réussissent pas. Mais il est douteux qu'ils le tentent, car ils craignent trop que leurs derniers privilèges leur soient enlevés. »

On aurait donc tort de croire à la possibilité d'un conflit nouveau. Les Allemands se contentent de bluffer. Ils savent bien qu'ils ne sont pas en état de résister à une action énergique. Ils s'inclineront et la comédie de Berlin va prendre fin. Clemenceau à Paris, Bonar Law en Angleterre, les Américains eux-mêmes ont déclaré que les Allemands se trompent s'ils croient dissocier les Alliés. Ces derniers veulent la scrupuleuse observation du traité de Versailles. La presse ennemie ne s'y trompe pas puisqu'elle commence une campagne en sens inverse. Elle déclare que l'Allemagne a peut-être dépassé la mesure et qu'il serait imprudent de faire preuve d'une intransigeance excessive.

Mais il faut sauver la face et les journaux boches, se tirent d'affaire en menant une charge à fond contre le parti militariste qui serait seul responsable de la déloyale campagne dont nous apprécions les effets.

Cela nous suffit pour deviner ce qui va se passer : l'Allemagne s'inclinera sans la moindre nouvelle protestation. Que n'a-t-on parlé ferme plus tôt ?

Un incident regrettable nous permet d'apprécier les méfaits des méthodes routinières de l'administration française.

Il va de soi que la guerre étant terminée, les relations commerciales doivent reprendre entre les Alliés et les Centraux.

En ce qui concerne la France, — qui est obligée d'acheter à l'étranger ce qu'elle ne peut produire par suite d'une loi imprudente au moment où la surproduction s'impose ! — elle a intérêt à faire ses achats dans les pays où notre argent fait prime. C'est le cas pour les pays du centre de l'Europe. Fixons les esprits par une précision : si nous avons à acheter une matière première qui se trouve à la fois en Angleterre, en Amérique et en Allemagne, par exemple, et en supposant que cette matière première ait une valeur réelle de 100 francs, nous paierons : 200 francs, si nous nous adressons en Angleterre ou en Amérique, et moins de 20 francs si nous pouvons traiter sur le Rhin. L'avantage est trop formidable pour qu'il soit nécessaire d'insister.

L'Angleterre pratique, a aussitôt profité de la situation. Elle achète les marchandises allemandes à un prix très bas et nous les revend au prix fort à cause du change désavantageux pour nous.

Pourquoi n'évitons-nous pas le... transit par l'Angleterre ? Tout simplement parce que les services officiels français, routiniers et obstructionnistes, multiplient les formalités pour les licences d'importation ou les transferts de fonds.

Ainsi, nous ne pouvons rien acheter ou à peu près rien sur le Rhin, tandis que les Anglais absorbent les énormes stocks de la production rhénane. Ces stocks nous reviendront, en partie, au prix fort, alors que nous pouvions les avoir au prix réduit.

Voilà comment le néfaste étatisme français facilite chez nous la reprise des affaires. Et dire qu'il y a des gens qui voudraient voir l'Etat monopoliser le commerce et l'industrie de notre pays !!!

A. C.

INFORMATIONS

Nos pertes au cours de la guerre

Le public connaît déjà le total des tués et des disparus au cours de la guerre. Jusqu'à présent, il n'avait pas été possible d'établir, pour les officiers comme pour les hommes de troupe, la proportion entre le chiffre des pertes et celui des mobilisés. Mais aujourd'hui, l'état du classement des documents statistiques a permis de déterminer cette proportion avec exactitude pour chacune de ces catégories.

Il résulte des derniers calculs qu'il y a eu du 2 août 1914 à la fin des

hostilités, 18,7 officiers tués, décédés des suites de leurs blessures ou disparus pour 100 officiers mobilisés ; 16 hommes de troupe tués, décédés des suites de leurs blessures ou disparus pour 100 hommes de troupe ayant servi au cours de la guerre.

Les Etats-Unis appuient sans réserve leurs alliés

On déclare au département d'Etat que le maréchal Foch pourra disposer des 12.000 Américains qui sont actuellement dans la région rhénane au cas où le Conseil suprême déciderait une action militaire contre l'Allemagne.

Suivant une information de l'United Press le gouvernement américain a acquis la certitude que l'Allemagne a délibérément profité des lenteurs de la discussion du traité de paix au Sénat américain pour provoquer des dissensions parmi les alliés et associés, afin de se soustraire aux réparations exigées d'elle pour les navires coulés à Scapa-Flow.

Un fonctionnaire du département d'Etat a déclaré que les Etats-Unis feront le nécessaire pour obliger l'Allemagne à signer le protocole.

L'Allemagne refuse nos vins

Le 1^{er} décembre, le « Journal d'Alsace et de Lorraine » publiait une note disant que :

« Tous les vins entrant demain en Allemagne et ne possédant pas de permission spéciale seront saisis par les Allemands ; exception ne sera faite que pour ceux qui, à la date du 30 novembre, étaient déjà en pays occupés et étaient payés. Les preuves devront être fournies avant le 21 décembre au plus tard.

« Ceci équivaut à dire que l'Allemagne ferme ses portes aux vins français. »

Ce fait est confirmé aujourd'hui par une édition spéciale de la *Deutsche Weinzeltung*.

Le charbon de la Sarre arrive

Les premières cargaisons de charbon de la Sarre sont arrivées au Havre sur le cargo français « Veulette », le chaland « Mortagne » et le vapeur norvégien « H.-C.-Flood », qui avaient embarqué le combustible à Rotterdam.

Forte impression en Allemagne

Les informations relatives aux conférences militaires interalliées en présence du maréchal Foch, et à la déclaration de M. Bonar Law, que les alliés sauraient contraindre l'Allemagne à remplir ses engagements, ont produit à Berlin une énorme impression. La presse insiste sur la gravité de la crise actuelle, mais s'abstient de tout pronostic sur la suite des événements. L'anxiété la plus grande n'a cessé de régner dans les milieux politiques.

L'assassin du Tsar exécuté

Suivant la *Pravda*, le tribunal révolutionnaire de Perm a condamné à mort Jachintoff membre d'un Soviet local, meurtrier de la famille du Tsar.

L'exécution a eu lieu immédiatement ; quatre complices, qui n'ont agi que d'après les ordres de Jachintoff, ont été acquittés.

La Roumanie signera

La Roumanie a informé le Conseil suprême qu'elle acceptait les conditions formulées, et qu'elle était prête à signer les traités autrichien et bulgare, ainsi que la clause relative aux minorités.

Le prix du charbon

M. Garfield, l'administrateur du combustible, annonce que l'heure de la solution de la crise du charbon est arrivée. Aucun compromis ne sera accepté qui impliquerait une augmentation du prix du charbon pour la consommation publique. M. Garfield a déclaré qu'il avait l'appui du cabinet.

La suppression des trains de voyageurs

Les journaux ont publié des notes de différentes compagnies de chemins de fer relatives à la suppression d'un certain nombre de trains de voyageurs. Interrogée à ce sujet, une haute personnalité du ministère des travaux publics a déclaré que cette mesure serait étendue à d'autres re-

seaux d'ici une huitaine de jours. D'autre part, en ce qui concerne la suppression totale des trains de voyageurs, cette décision, envisagée depuis quelque temps déjà, ne serait appliquée, si la nécessité s'en faisait sentir, qu'après les fêtes du jour de l'an.

Une menace de grève générale des mineurs français

Le Congrès extraordinaire de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol, après avoir entendu un certain nombre d'orateurs, notamment M. Bartuel, secrétaire fédéral, et avoir admis en principe certaines atténuations au régime des retraites revendiqué par les mineurs, a décidé de poursuivre ses revendications à la date du 10 février prochain. La Fédération des travailleurs du sous-sol aurait alors recours à la grève générale. Mais, d'ici là, les démarches seront multipliées auprès du gouvernement et des parlementaires déjà acquis à la cause des mineurs.

Chambre des Députés

Séance du 8 décembre 1919

La nouvelle Chambre s'est réunie lundi à 2 heures, sous la présidence de M. Siegfried, doyen d'âge, qui prononce une allocution. Il salue le retour de l'Alsace-Lorraine au sein de la Patrie et il constate l'établissement définitif de la République.

M. François, député de Metz, lit une déclaration au nom de tous les représentants alsaciens et lorrains. M. François est longuement applaudi.

M. Clemenceau monte à la tribune, acclamé vivement par l'assemblée. Il salue, en termes magnifiques, les « frères d'Alsace-Lorraine... D'une terrible blessure de larmes et de sang jaillit une douceur d'allégresse infinie ». Il rappelle 1871, la protestation des Alsaciens-Lorrains, à Bordeaux, contre l'annexion, et il termine en indiquant aux députés que la tâche à accomplir sera considérable et il les convie au travail.

M. Clemenceau est longuement acclamé.

M. Albert Thomas lit une déclaration des socialistes alsaciens qui ne sont pas représentés à la Chambre. Les déclarations de M. Thomas provoquent un violent tumulte.

La Chambre vote l'affichage du discours du doyen d'âge, de M. François et de M. Clemenceau.

Sénat

Séance du 8 décembre 1919

Le Président prononce l'éloge funèbre de MM. Réal, sénateur de la Loire ; Develle, sénateur de la Meuse ; Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Forsans, sénateur des Basses-Pyrénées.

CHRONIQUE LOCALE

Politique des réalisations

Une bataille électorale est finie : une autre commence. Dimanche auront lieu les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Constatons tout d'abord que ces élections, pour aussi importantes qu'elles soient, se font dans le plus grand calme.

La fièvre des élections législatives et municipales est tombée. Les électeurs sont revenus des emballements des premiers jours. Nombreux sont ceux qui se disent : « Plus ça change, plus c'est la même chose. »

Et comme nous vivons à une époque où un seul problème doit être avant tout résolu, celui de ramener dans le pays la prospérité dans les foyers, la certitude de manger le lendemain, il semble bien, avec raison du reste, que les questions purement politiques sont laissées au second plan.

Primo vivere. Oui. D'abord manger, se vêtir, se chauffer. La saison est froide. La misère, chez les travailleurs, malgré l'augmentation des salaires, peut devenir grande. Car le manque de matières premières, les intempéries aussi, empêchent, arrêtent tous les travaux. Les travailleurs qui ne sont pas assurés d'un salaire

régulier, ouvriers, paysans, doivent attendre les beaux jours.

Il faut cependant pouvoir travailler, avant tout. Il faut ouvrir des chantiers. Ce n'est pas en faisant de la politique qu'on les ouvrira. C'est pourquoi la plupart des candidats, dans leurs professions de foi, demandent qu'on se mette au travail, qu'on donne au peuple ouvrier la sécurité du lendemain.

Au lendemain de la grande catastrophe qui a bouleversé, ruiné notre pays, les plus minimes réalisations dans le domaine économique et social seront accueillies avec faveur.

Il ne faut plus que ce soit toujours la même chose. Nous comprenons et excusons tous les emballements politiques. Mais à côté de ceux qui vivent de la politique, des faveurs de la politique, des résultats électoraux, combien sont — c'est l'immense majorité — qui, le scrutin terminé, proclamé, restent les bras croisés devant la huche vide, car il pleut, il fait froid, il n'y a pas de travail à exécuter !

L'ensemble des candidats affirment leur volonté de faire une politique de réalisations. Qu'ils ne manquent pas à leur parole. Que, par tous les moyens, ils nous sortent de l'ornière.

La vie est de plus en plus chère. Les matières premières sont rares. Déjà, le charbon n'arrive pas ; les transports fonctionnent mal ; dans quelques semaines, le pain peut manquer.

La politique des réalisations, tel doit être le programme des candidats.

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Campan André-Pierre : excellent soldat. Au front depuis le début de la guerre, a fait preuve en toutes circonstances, d'un très grand courage et d'un mépris absolu du danger. Blessé mortellement à son poste, le 22 octobre 1916. A été cité.

Maréchal Vincent : sous-officier courageux et énergique. Le 10 juillet 1916, à la Chapelle-Sainte-Fine (devant Verdun), a résisté à la pression ennemie sous un bombardement des plus violents et est tombé mortellement atteint. A été cité.

Gayda Louis-Marie-Auguste : soldat très brave. Tué à son poste de combat le 4 octobre 1917, à la cote 144, devant Verdun. A été cité.

Margerit Julien-Antoine : très bon soldat. A été tué à son poste de combat, le 7 mai 1917. A été cité.

Ayma Louis-Joseph-Jean : soldat courageux et très dévoué. A été mortellement blessé, le 12 février 1918, en accomplissant son devoir. A été cité.

Chapon Michel : très bon soldat. A été tué à son poste de combat, le 26 avril 1917. A été cité.

Marchant Louis-François : excellent caporal, tombé glorieusement à Bertrix, le 22 août 1914, en s'écriant : « Ça m'est égal de mourir pour la France ! » A été cité.

Sont décorés de la médaille militaire :

Pour prendre rang du 2 septembre 1919 Chabrier Jean, soldat de réserve à la 10^e compagnie du 7^e régiment d'infanterie (actuellement au 2^e régiment du génie) : sapeur très brave et très courageux. Faisant partie d'un détachement de sapeurs chargés de l'établissement d'une passerelle sur un canal dont les abords étaient soumis à un tir violent d'artillerie et de mitrailleuses, a été très grièvement blessé, alors qu'il accomplissait très courageusement sa mission, donnant à tous le plus bel exemple. Une citation.

Au 7^e

MM. Constans, capitaine, Brunel, François, lieutenants au 7^e, sont maintenus au titre de première garnison avec la mention « service » au 7^e.

Compatriote

Nous apprenons que notre vaillant compatriote et ami, M. le capitaine Delmas, adjoint au commandant d'armes du 412^e d'infanterie, en Syrie, vient d'être affecté, sur sa demande, aux troupes de l'Algérie, pour participer aux colonnes du Maroc.

Nos vives sympathies au capitaine Delmas.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le mercredi 10 décembre courant, à 2 heures du soir.

Ordre du jour :

Election du maire et des adjoints. Désignation des délégués sénatoriaux.

Pupilles de la Nation

1^{re} Allocation aux orphelins de guerre nécessiteux. — L'Office départemental informe les représentants des orphelins nécessiteux que le secours mensuel de 8 fr. sera payé pour la dernière fois dans les premiers jours de janvier (4^e trimestre 1919). A partir du 1^{er} janvier, seront seuls secourus par les soins de l'Office, les orphelins déclarés pupilles de la Nation par jugement du tribunal de l'arrondissement de leur domicile. Notification du jugement est donnée au représentant par lettre recommandée expédiée par le greffier du tribunal. Les certificats d'admission au secours envoyés par l'Office n'ont aucun rapport avec les formalités d'adoption. Les Veuves de guerre dont les enfants ne sont point encore adoptés doivent se hâter de faire leur demande. S'adresser au Secrétaire général de l'Office qui fournira tous les renseignements et enverra des formulaires de requête imprimés à toute personne qui en fera la demande. Adresser toute la correspondance en franchise à M. le Président de la section permanente de l'Office, rue Emile-Zola, Cahors.

2^e Vente d'insignes. — L'Office départemental a reçu :

50 fr. 50 de la commune de St-Géry ;

120 fr. 55 de la commune de Souillac ;

10 fr. de la commune d'Espéroux ;

36 fr. de la commune de St-Maurice.

2 fr. 50 de la commune de Trespoux-Rassils.

Montant de la vente des insignes adressés aux communes par l'Union des grandes associations. Au nom des orphelins, merci aux donateurs.

Chronique sportive

La Quercynoise bat le Coumpound Club Cadurcien par 5 à 3

La matinée de dimanche, pareille à tant de journées passées fit craindre l'impossibilité du match annoncé ; mais dès onze heures, le ciel se dégageant petit à petit des gros nuages noirs qui crevaient incessamment sur notre cité en pluies diluviennes, ramena avec ses trouées de soleil, l'espoir dans tous les cœurs. Malgré l'averse qui, avant la partie, voulut rafraîchir un peu plus le terrain, un public très nombreux garnissait les touches, ce qui laisse prévoir une grande affluence pour les jours de beau temps. Dès leur arrivée, les spectateurs comprennent l'impossibilité de tout jeu ouvert sur un terrain transformé en immense mare de boue. Pauvres tenues, si belles au début, dans quel état éteintes-vous après dix minutes de jeu ? Il me suffira de dire, pour édifier là-dessus ceux qui ne purent monter au terrain de Cabessus, l'évent fin de partie, il était matériellement impossible de reconnaître bon nombre de joueurs, transformés en blocs de boue vivants !

En plus de la raison mentionnée plus haut, le jeu ouvert d'ailleurs était bien difficile, et de la part du « Coumpound Club » qui présentait une équipe nouvellement formée manquant d'homogénéité, et de la part de la « Quercynoise » qui ne joua qu'à treize équipiers pendant toute la partie. Dès le début, on sent que les adversaires sont à égalité de chances et que la partie sera dure.

Le public se résigna d'autant plus facilement à subir un jeu d'avants, qu'il vit de nombreux et belles descentes en dribblings, un peu trop longues au Lycée, mais bien menées au « Coumpound Club ». Ayant pu entrevoir par les parties précédentes la valeur offensive de la « Quercynoise », le public apprécia dimanche dernier sa valeur défensive. Bien que ne jouant qu'à douze en fin de partie, cette défensive fut impeccable ; et laissez-moi vous faire remarquer que cette adaptation du jeu aux circonstances dénote bien une équipe de premier ordre. Malgré cela les avant du « Coumpound Club » ayant plus de poids en mêlée, étant plus grands que leurs adversaires à la touche, n'auraient-ils pas pu marquer quelques essais. Je crois qu'ils l'auraient fait s'ils s'étaient mieux connus.

A remarquer ; au « Coumpound Club » : le demi de mêlée (bien marqué et irrémédiablement plaqué par l'unique troisième ligne aile d'en face, qui, n'a-t-on dit, était son frère. Coïncidence !), le troisième ligne aile droite, les deux trois quarts centre et l'arrière de la deuxième mi-temps. Au Lycée, impossible de faire un choix, ils sont tous supérieurs. Bien que la chose fut très ingrate, l'arbitrage fut excellent ; ce qui n'étonna personne lorsque l'on reconnut le sympathique arbitre cadurcien qui assumait dimanche une tâche aussi difficile.

La partie. — Il est 14 h. 35 lorsque les blancs du « Coumpound Club » et les tricolores du Lycée font leur apparition sur le terrain. Le coup d'envoi, au Lycée, est immédiatement sifflé et la partie s'engage. Ainsi que je vous l'ai dit pas de jeu ouvert. D'ailleurs la mêlée tient mal et le ballon ne sort que très difficilement. Des dribblings, des coups de pieds ; aussi le jeu se déplace-t-il constamment. Vers la

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

ARRIVEE A FUME. — De Rome : On pense arriver à une solution satisfaisante au sujet de Fiume. Sans donner complète satisfaction aux désirs du peuple italien, cette solution permettrait néanmoins de régler la question dans un sens favorable et dans le plus bref délai.

AU PARLEMENT ITALIEN. — La Chambre discute aujourd'hui le texte de la réponse au discours du trône. Une nouvelle manifestation des socialistes est probable.

AUTRICHE ET ITALIE. — De Vienne : Le gouvernement autrichien publie les traités d'alliance entre l'Autriche, l'Italie et l'Allemagne. Cette publication fait ressortir que l'Italie ne participe à la Triple-Alliance que dans le but de satisfaire ses ambitions coloniales en Afrique.

ESTHONIENS ET BOLCHEVISTES. — De Copenhague : Les délégués à la conférence de Dorpat se sont mis d'accord sur la question de l'indépendance de l'Esthonie et les conditions de l'armistice. L'Esthonie maintient le principe qu'aucune paix n'est possible avec les Soviets sans l'assentiment des Alliés.

L'OFFENSIVE BOLCHEVISTE. — De Reval : L'offensive bolcheviste devant Nava se ralentit. Les troupes rouges ont perdu le quart de leurs effectifs en 20 jours de combat.

LES MINES EN AMERIQUE. — De New-York : Le travail reprendra partout, demain, dans les mines. Cependant certaines mesures restrictives concernant la consommation de charbon vont rester provisoirement en vigueur.

FRANCE ET VATICAN. — De Rome : On donne comme imminente la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Le gouvernement français s'engagerait à garantir la liberté politique du pape en échange de quoi le Saint-Siège confierait à la France la protection des chrétiens d'Orient.

L'ALLEMAGNE S'INCLINERAIT. — De Berlin : Le *Vorwärts* publie un article visiblement inspiré. Le gouvernement allemand serait disposé à entamer des négociations pour éviter le danger d'une intervention militaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 décembre 1919.
La semaine débute dans de meilleures conditions. Les ordres sont plus nombreux et les ventes facilement absorbées, malgré les tiraillements extérieurs. Les changes se sont encore tendus et nos Rentes ont été fermes, les 3 0/0 à 60,30, 5 0/0 88, 4 0/0 1917 70,85 et le 1918 à 71,55.
Nos Etablissements de Crédit demeurent bien tenus, Crédit Mobilier 515.
Chemins de fer Français calmes, Est 651, Lyon 700.
Valeurs de navigation résistantes, Transatlantique 510, Messageries 615.
Les pétroliers sont toujours largement traités, la Mexican Eagle a valu 632 et 625, Royal Dutch 33,800 et Shell 505.
Les diamantifères ont été fermes, la De Beers a progressé à 1.245, la Jagersfontein à 288.
Les Mines d'or sont bien tenues, Rand Mines 154, la Central Mining s'avance à 679, la Crown Mines à 145 et 149.
En valeurs diverses, fermes du Foncier Colonial à 2.514, recul de la part Sucreries à 1.450, Héraclée 735, parts, 15.250.

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS ET D'IMMEUBLES

S'adresser chez M^r BOYER
12, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS
Un Jardin en bordure de la rue Victor Hugo, surface 1.050 mètres.
Une terre à Labéraud, attenante à la route, 26 ares.
Un lot de propriétés dans les environs, prix divers.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale
SOULLAC (Lot)
Section Autos. Méteurs et Cycles
Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bagues. — Graisses et Huiles. — Garage.
Section Transports
Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.
Section Electricité
Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Dessins. — Fourniture de Matériel.
Télégrammes : GARAGE, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUESLANT.

l'Administration, le préfet, l'Administration dans sa tâche, à tout instant hâchées des difficultés les plus ardues, du ravillement des populations civiles. M. Talou, comme tous ses collègues, a été l'écho des désirs, des besoins et des justes réclamations des communes. Il a pris enfin sa part, lors de la première session après l'armistice, à la délibération qui eut pour conclusion la création du service d'autobus, les facilités de transport dans la première condition de la renaissance de la vie commerciale et agricole du département.

Et il n'a pas hésité, sur la demande qui lui en fut faite, à consentir afin de faciliter l'adoption sans réduction du réseau par le Conseil général des Ponts et Chaussées à l'abandon dans le réseau général du parcours de Conduché à Vers, ce parcour étant desservi par la ligne du chemin de fer. Malheureusement, cette ligne de chemin de fer ne comporte aujourd'hui qu'un train aux horaires incommodes, et M. Talou a fait décider par la Commission après la session d'août dernier, le rétablissement de ce parcour (Conduché-Vers) par autobus jusqu'à ce que les horaires des trois trains d'avant guerre aient été remis en vigueur. Cette décision a rencontré des objections de la part du concessionnaire de l'autobus ; mais M. Talou s'efforcera de les faire lever.

Le conseiller général donne son salut respectueux aux enfants du canton morts pour la France et la République qu'ils n'ont point séparés dans leur dernière regard au drapeau. Le conseiller général n'a plus les glorieux mutilés et ceux qui plus heureux sont revenus au foyer et ont bien le droit de participer aux affaires publiques du pays dont ils ont défendu et sauvé les libertés. Ils entendent que ces affaires soient traitées avec sagesse, en dehors de tout trouble et de toutes querelles qui doivent avoir fait leur temps, dans une concorde commune que M. Talou, après les discussions dont le canton fut jadis le théâtre, s'est de toutes ses forces appliqué à amener et à maintenir. Le conseiller général termine en déclarant qu'il a conscience d'avoir loyalement fait son devoir de représentant cantonal républicain et en exprimant sa certitude que le suffrage universel du canton, un jugement souverain duquel il s'en remet, lui renouvellera sa confiance.

Des applaudissements accueillent les déclarations de M. Talou. Ils ne font pas l'affaire de M. Bult, qui attendait avec violence notre conseiller général. En quelques mots, empreints de la sincérité qu'on lui connaît bien dans le canton, M. Talou n'a pas de peine à réduire à néant les accusations injustifiées de son accusateur. Au grand étonnement de l'assemblée, deux personnes de Cahors se présentent successivement à la tribune.

Sur l'avis même de M. Talou, la parole leur est donnée. Elles s'en servent pour essayer de présenter M. Talou sous les plus noirs couleurs, et cette fois ce n'est pas à l'homme public qu'ils s'adressent, c'est à l'homme privé dont elles tentent de noircir, par une accusation qui aurait voulu être précise, la loyauté de caractère. Dans sa brève et claire réponse, M. Talou n'a pas, lui non plus, voulu préciser davantage et cela a suffi à tous, aux auditeurs, aux deux personnes de Cahors, et à M. Talou lui-même. Cet incident pénible pour ceux qui sont venus le provoquer a promptement fait place à la reprise de la discussion électorale, et M. Caviole a présenté un ordre du jour de blâme au conseiller sortant. C'est une autre scène de la manœuvre rappelée au début. C'est, tout en clair, le « ôte toi de là que je m'y mette ». Deux concurrents sont tenus en effet en réserve contre M. Talou, M. Bult et M. le Dr Bénéch lui-même. Ce dernier, jusqu'alors silencieux, demandant à M. Talou s'il s'inscrirait devant le vote de la réunion. Le piège était, depuis le commencement de la séance, trop visible pour que la réponse de M. Talou fut douteuse : s'il vous plaît de rompre l'union à laquelle nous avons tous de bon cœur collaboré dans l'intérêt même du canton, dit-il, libre à vous ; si j'estime qu'il convient d'organiser un comité, ayant pour base les conseils municipaux, et dans lequel, comme avant la guerre, les questions locales, politiques et électorales, soient étudiées, discutées et résolues, je ne saurais au contraire, accepter comme autorisé le vote de quelques citoyens qui ne peuvent se flatter de traduire la volonté du canton. C'est à elle que je m'en remets.

M. Bénéch propose alors de réunir pour jeudi les Conseils municipaux du canton à la Mairie de St-Géry. Il lui est fait remarquer que la très grande difficulté, l'impossibilité même de le voir tous révoquer à l'appel et le défaut d'autorité d'une telle réunion si quelques uns seulement peuvent se rendre à la convocation.

M. Couderc, conseiller municipal de St-Géry, en un langage ferme et impressionnant dans sa modération, découvre les véritables et encore secrètes intentions des adversaires de M. Talou, qui tentent de substituer la hasardeuse désignation par une réunion forcée en petit nombre, à l'investiture, plusieurs fois renouvelée, donnée par les suffrages de tout le canton. Aux mandants de juger leur mandat. Quelques mains se lèvent et l'ordre du jour Caviole cède ainsi la réunion. Et chacun, sans savoir encore avec cer-

tes avec des forces importantes et a subi de fortes pertes, demandant instamment du renfort. Le Commandant Argeyrolles lui envoie une dizaine d'hommes pris parmi les coureurs et les signaux.

La situation se maintient ainsi jusqu'à 14 h. 30 dans Hangard, malgré tous les efforts furieux de l'ennemi. Cependant les munitions s'épuisent, les effectifs fondent, le ravitaillement est impossible avec l'arrière. A 15 h., le bombardement est repris par l'ennemi avec une grande violence sur tout le secteur. A 15 h. 30, l'ennemi avec des forces fraîches et importantes exécute une nouvelle attaque. Le Commandant Argeyrolles envoie à ses compagnies l'ordre de tenir jusqu'au bout : « Ayez confiance, leur dit-il, les renforts arrivent. » Mais à 15 h. 30, la 9^e Compagnie est complètement débordée et l'ennemi fait irruption en masse dans le village.

Le Commandant Argeyrolles envoie par T.P.S. au Lieutenant-Colonel le message suivant : « Suis complètement cerné. » Il réunit au Château les quelques hommes qu'il a sous la main, se rend dans la rue principale pour tenter, avec une mitrailleuse qui lui reste en réserve, d'arrêter la progression de l'ennemi dans le village. Sur le front du premier Bataillon (C. R. Hourges), l'ennemi a essayé par masses compactes, puis par infiltration, d'aborder la première ligne, mais il a été très vite dispersé par le feu des mitrailleuses. Il laisse de nombreux cadavres sur le terrain.

(A suivre).

Saint-Géry

Dimanche, à eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, la réunion publique dans laquelle M. Ernest Talou, conseiller général, a rendu compte de son mandat. Le mauvais temps et les difficultés de communications entre les communes et le chef-lieu de canton, avaient empêché un grand nombre de nouveaux conseillers municipaux ou d'électeurs républicains de se rendre à la réunion.

Par contre, dans la salle de la mairie, s'étaient retrouvées une cinquantaine de personnes habitant St-Géry, conseillers municipaux de la section chef-lieu ou électeurs et même des habitants de Cahors. Les conseillers des Messeries, quelques républicains de Vers et deux ou trois personnes, électeurs ou conseillers de quelques communes du canton, avaient bravé la pluie et la boue de la route. L'annonce de la venue de M. le Dr Bénéch se répand bientôt. Dès son arrivée la séance est ouverte.

Le bureau, sur la proposition de M. Talou, est constitué, sans opposition, de M. Manhiabal, maire de Vers, président, et de M. M. Dabanc, adjoint au maire de St-Géry et M. Marcenac, ancien conseiller municipal.

La parole est donnée à M. Talou. Il fait immédiatement justice des bruits intéressés qui, « d'abord rumeur légère, petits bruits rasant la terre », comme chante Basile, avaient grossis au point d'être enfin connus ; il s'agissait de faire croire aux électeurs du canton que M. Talou abandonnait ses amis qui depuis 21 ans lui accordent leur fidèle confiance. Pour qu'il n'a point de peine à le démontrer, il se souvient sauté aux yeux : exciter les citoyens du canton contre « l'ingratitude » sans motif de M. Talou et les habitant peu à peu... à son successeur.

Les explications très précises, appuyées de témoignages irrécusables, qu'oppose M. Talou à une telle manœuvre, dissipent dans l'esprit des plus ombrageux le malentendu que, dans un but intéressé, on avait voulu créer. M. Talou rappelle son passé de lutte pour le progrès des idées républicaines dans le canton, la part qu'il prit aux côtés de son père et des républicains d'alors, aux élections législatives de 1889, époque depuis laquelle le nom de Murat, qui symbolisait à la fois la « manière » courtoise et loyale, mais aussi le parti bonapartiste a disparu jusqu'à ces derniers jours de la scène politique de notre pays ; il n'a pas dépendu de lui que la « dévotion » au nom de l'expression même de son plus vigoureux contradicteur, M. Bult, qui avait atteint les députés sortants, ait ramené le nom de Murat dans la représentation départementale. Il est et reste le ferme républicain qu'il a toujours été, d'origine et de conviction, mais déclare hautement qu'il réprouve toute compromission et toute alliance avec le parti bolcheviste. Partisan des associations et des syndicats formés, dans l'esprit de la loi Waldeck-Rousseau, pour la défense des intérêts professionnels communs, tels que le syndicat des planteurs de tabac, et désireux de les voir se multiplier dans nos campagnes comme dans les villes, il condamne ceux dont le but est dévié vers l'agitation politique par des menaces violentes et ambitieuses. Il veut que l'initiative personnelle ne souffre aucune entrave ni des syndicats ni de la tyrannie de l'Etat et que le travail de chacun ait sa pleine liberté dans l'exercice mesuré des justes relations ouvrières et patronales. La vie départementale, l'exécution des programmes vicinaux spécialement ont été arrêtés par la guerre. Le rôle du Conseil général, pouvoir délibérant, a été surtout d'aider et d'éclairer le

avec sa mère non loin de chez lui, et passait pour être son fils. A la suite d'un certain nombre de méfaits commis par Faure, Calmel avait manifesté l'intention de révoquer ce testament et de faire don de son bien à la famille de Lavergne avec laquelle il entretenait des relations de voisinage et d'amitié. L'accusé avait conçu de ce changement d'attitude à son égard, une animosité contre Calmel. Il épiait ses faits et gestes, souvent il allait écouter à la porte de sa maison. Il déclarait à certains témoins : « que si Calmel venait à donner son bien à Lavergne, cela irait mal pour lui ».

Le dimanche 23 février, l'accusé armé d'un hoyau qu'il déposa en cours de route près du chemin qui des biens à son retour, se dirigea vers la demeure des époux Lavergne où se trouvait Calmel. S'étant approché de la fenêtre, il entendit Calmel se plaindre de l'accusé et manifester son intention de donner ses biens à Lavergne. Vers 11 heures, Calmel sortit pour rentrer chez lui, Faure le suivit, l'assailla et le frappa à la tête avec une extrême violence. Calmel tomba, Faure s'enfuit. Le lendemain, vers 7 heures, Calmel fut trouvé respirant encore. Mais il expira peu après. Faure qui travaillait dans un champ voisin accourut et aida à relever la victime. Mais dès les premières investigations, les soupçons se portèrent sur Faure ; qui, pressé de questions finit par faire des aveux.

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé. Faure fait des aveux complets. Les témoins confirment, présentent les faits. M. le docteur Rémond, de Toulouse, qui a examiné l'accusé au point de vue mental, déclare que la responsabilité de Faure doit être atténuée. M. le Procureur de la République réclame une peine sévère. M^r Lacaze plaide l'irresponsabilité de l'accusé et réclame l'acquiescement. Le jury rapporte un verdict affirmatif. Faure est condamné à 10 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour.

Elections municipales

ALBAS. — M. Boutet, candidat de la liste républicaine est élu au ballottage.

L'ALBENQUE. — Les candidats de la liste de concentration en ballottage sont élus.

SALVIAC. — Liste républicaine Cambornac, 2 élus, ce qui porte à 10 le nombre des élus de la liste.

LIMOGNE. — Liste du docteur Couderc élue.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Liste républicaine d'égauge élue.

SOULLAC. — Liste républicaine, 4 élus.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Liste républicaine, 2 élus ; liste réactionnaire, 2 élus.

GRAMAT. — Un candidat de la liste républicaine, qui était en ballottage, a été élu.

PRAYSSAC. — Six candidats de la liste Goutenègre ont été élus au scrutin de ballottage. L'élection d'un de ces candidats est contestée. Quatre candidats de la liste du docteur Pénel sont élus.

LES CAMPAGNES DU 7^e D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)
A 8 h. 45, l'ennemi tente un nouvel assaut général, mais, devant une défense très opiniâtre, il ne parvient à progresser nulle part et il subit de grosses pertes.

Devant le 1^{er} Bataillon, le tir de barrage français est resté assez faible pendant l'attaque allemande, mais les vagues successives ennemies ont été arrêtées net devant le C. R. par les mitrailleuses. Le tir d'artillerie ennemi, fort mal réglé, n'a pas causé de pertes. A 11 h. 45, parait l'ennemi est contenu et semble desserrer son étreinte autour de Hangard, sous de vigoureuses poussées du Bataillon assiégré. L'aviation ennemie, qui a volé très bas pendant toute l'attaque, jetant des bombes et mitraillant les défenseurs, se disperse. L'ennemi, qui reçoit du renfort, parvient à 12 h. 30, à gagner un peu de terrain au Nord de Hangard ; avec de nouveaux effectifs, il continue sa pression autour du village, et à 13 h. 30 la 10^e Compagnie, dont la défense est héroïque, mais les pertes étant très élevées, est contrainte d'abandonner le cimetière. Elle reforme sa ligne à 150 mètres à l'Ouest du cimetière, en avant de la sortie du village. A 14 heures, la section du Moulin qui est aux pri-

fin, la « Quercynoise » qui piétine depuis quelques temps dans les vingt-deux adverses sans pouvoir passer, veut tout de même aller à l'essai. Un avant du lycée ouvrant sur l'caouillage sert ses lignes arrière et l'essai, aisément transformé, est marqué entre les poteaux par l'unique trois quart centre. La mi-temps est sifflée peu après sur ce résultat : « Quercynoise » 5 points. — « Compound Club » 0.

A la reprise les blancs redoublent d'ardeur et la rapidité avec laquelle ils mènent le jeu semble déconcerter un peu les blancs Quercynois. Défaillance de courte durée, car ceux-ci ramènent le jeu de leurs vingt-deux aux vingt-deux adverses et un essai est marqué de bien peu. L'unique trois-quart-centre du Lycée démarquant tous ses adversaires arrive sur l'arrière à deux mètres des buts. Il passe le ball à son ailier qui n'a plus qu'à le déposer gentiment, mais qui, hélas ! le laisse derrière. De nouvelles attaques des blancs et le jeu ramené par dribblings dans les vingt-deux Quercynois y restera jusqu'à la fin, malgré plusieurs tentatives infructueuses de dégagement. Le demi de mêlée du Lycée, touché, quitte le terrain, et les Potaches comprenant alors, que diminués de trois équipiers ils ne leur restent plus qu'à se défendre, changent de tactique et passent à l'admirable défensive que fut chez eux cette fin de partie. Sachant que la moindre faute amènera l'essai au profit du Compound Club, les blancs Quercynois de plus en plus handicapés, se surpassent étouffant tout le jeu par leur défensive impeccable. Mais comme toujours, ce grand facteur qui est le nombre, outre en jeu, et débordés sur leur droite, les Lycéens ne peuvent empêcher un essai contesté et... contestable. L'essai non transformé est accordé et la fin est sifflée quelques minutes après sur le résultat suivant : « Quercynoise », 5 points. — « Compound Club », 3 points.

Don à l'Hôpital-Hospice

M. Durran, Notaire à Cahors et Administrateur de l'Hôpital hospice, a fait don à l'Etablissement d'une somme de mille francs en mémoire de son regretté fils, Louis Durran, Docteur en droit, Sous-Lieutenant, mort pour la France le 22 Avril 1915. Nous joignons nos remerciements à ceux déjà exprimés par la Commission administrative.

Tentative de corruption

Une affaire de tentative de corruption vient d'être mise à l'instruction du tribunal de Cahors. Voici les faits : Un menuier de Bretenoux, nommé B..., écrivant à un employé du bureau permanent de Cahors, joignait à sa lettre un billet de banque de 100 francs. On put croire à une erreur et les 100 francs furent retournés à l'envoyeur. Mais B... ne s'en tint pas là et, écrivant à nouveau et pensant qu'un seul billet de cent francs était une trop faible somme, il en glissa deux dans sa lettre au bureau permanent. Cette fois, le doute n'était plus permis et une plainte pour tentative de corruption de fonctionnaire était portée.

Réunion sportive

Les partisans du ballon ovale sont invités à la réunion qui aura lieu ce soir mardi à 20 heures très précises au café de la Promenade. But de la réunion : Composition des équipes et du bureau. Tous les vieux et jeunes sportifs sont cordialement invités.

Cour d'assises du Lot

Audience du 8 décembre 1919
La session de la Cour d'assises du Lot s'est ouverte lundi matin à Cahors. Une seule affaire est appelée. Le nommé Faure Georges, né le 10 février 1903 à Payrignac (Gourdon) est inculpé d'assassinat. Cette affaire avait été appelée à la session du 7 juin 1919, mais sur les conclusions de M^r Lacaze, avocat de l'inculpé, la Cour décida de la renvoyer à une autre session, afin de soumettre l'accusé, âgé seulement de 16 ans, à un examen mental. L'audience est ouverte à 11 heures et demie. Il est procédé à la constitution du jury et à l'appel des témoins. Puis, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 10 novembre 1914, Félix Calmel, propriétaire à Cournazac (commune de Payrignac), avait légué tous ses biens par testament authentique à l'accusé qui habitait

la maison des Lecoupey, hors du village. Philippe était en prison pour six mois, après des voies de fait sur un garde, au domaine de Bournoiseau, et Jeanne-Marie travaillait au ne savait trop où, à Tours, prétendant les uns, à Paris, affirmant les autres. Pierreette aurait pu dire ce que la grande sœur était devenue, car elle recevait d'elle des lettres fréquentes, toutes pleines de railleries, de peintures et de tentations. Fanée, fiée, le cheveu rare, les dents gâtées, et redoutable dans sa vieillesse des vingt-cinq ans, Jeanne-Marie n'oubliait pas qu'en un coin de la campagne natale, au souffle vivifiant de l'air très pur chargé de parfums vierges, végétal, indécise, une jolie fleur sur laquelle, en son odieux calcul, elle comptait comme sur une réserve précieuse pour assurer les noirs lendemains de son avenir.

Sans deviner tout entier l'amour que ce cœur dérobait jalousement, Pierre scilicet et reçut pourtant des confidences. Au dernier printemps, après avoir passé la soirée chez Bernerret, il redescendait vers la fabrique, et devant la maison Lecoupey, derrière les haies d'épines-vinettes, il avait surpris un homme qui, franchissant l'échalier, pénétrait dans le jardin. Comme il savait en quelle solitude vivait la jeune fille, il eut peur pour elle et regarda.

« Mais il se rassura vite... La porte de la maison s'ouvrit à un signal de deux coups discrets frappés dans

la main... Une lumière rapide éclaira le visage heureux de Pierreette et les yeux rieurs d'un robuste paysan que Gerbert reconnut : c'était Urbain, fils de Rollinet... La porte se referma... La lumière à l'intérieur s'éteignit... Le silence était absolu... la nuit très douce... Presque aussitôt des rossignols chantèrent.

Mais l'été s'écoula. Ils ne se mariaient pas, et Pierreette devint si pâle, que les gens commencèrent à croire, apitoyés, qu'elle finirait comme sa mère. La première fois que devant elle il fit allusion à Urbain, elle s'enfuit, et durant longtemps, refusa de travailler chez Gerbert. Puis elle se risqua, — on la payait mieux qu'ailleurs — et le brave garçon lui ayant dit : « Si vous vouliez ne pas avoir peur de moi, il en résulterait peut-être un peu de bien pour vous... » ; elle se résigna, murmura quelques mots faiblement... C'était vrai, elle s'était promise à Urbain, un honnête homme comme elle était une honnête fille, mais Rollinet, en l'apprenant et dans un accès de colère, avait levé une hache sur son fils qui avait dû fuir... Elle est pauvre... Rollinet veut une dot... la petite fortune des Lecoupey a été enlevée par un mauvais notaire des Chocats... Et il faut attendre qu'Urbain ait ses vingt-cinq ans... D'ici là... D'ici là... Il se pencha un peu plus vers elle, pour entendre, en un souffle : — D'ici là, Urbain et moi nous se-

rons morts, parce que... parce que... Elle n'ajouta rien de plus... De nouveau, le nom exécuté de son père venait de surgir à la surface de ces tristesses... Et il dénonçait les catastrophes autour de lui, dont le vol d'autrefois était la source empoisonnée... Le père et la mère Chambure suicidés... Noël, déserteur, sauvé heureusement celui-là, les deux Lafouache morts de misère... la mère Lecoupey tuée par l'infamie de Philippe... Philippe en prison... Jeanne-Marie, saïe de toutes les boues... chez les Rollinet, la haine, prête aux violences criminelles, entre le père et le fils... et sous ses yeux, près de lui, en cette douce, laborieuse et timide enfant, quel autre drame se préparait ?... Et il avait dit, Stanislas Chatillon, dans sa lettre torturante : « Deux cent mille francs volés à cinq ou six individus assez peu dignes d'intérêt, je l'assure ?... » Il l'avait dit !

Jusqu'ici tout s'était passé loin de lui, et restait impersonnel. Mais voici que le drame se rapprochait brusquement. Il pouvait en suivre, il lui suffirait d'un peu de clairvoyance pour en prévoir toutes les péripéties. Le malheur redouté s'attaquait parmi toutes les victimes à celle qui lui avait, du premier jour, inspiré le plus de sympathie, à cause de sa jeunesse, de sa beauté, et du milieu de vice et de dégradations où elle avait vécu. Ah ! du moins, celle-là, il la sauverait...

— Ne pleurez pas... ne soyez plus désespérée, Pierreette, je vous jure que vous épouserez Urbain... Oh ! Monsieur, Monsieur, vous ne savez donc pas ? Il faudrait une dot ! Le père l'exige... Et c'est impossible ! dit-elle, accablée, dans un déluge de larmes. Alors, avec un bon sourire de triomphe, gonflé de l'orgueil de pouvoir, en ouvrant ses mains toutes puissantes, laissez tomber sur elle la certitude que ses misères étaient finies : — Je vous la donnerai, moi, la dot qui vous manque... bientôt... bientôt... Vous, Monsieur Pierre ? fit-elle dédramatisée. Il leva la main, pour un serment solennel, — dans sa hâte de jouir enfin de l'heure où il v aurait un peu moins de honte sur le passé de Chatillon : — Je m'y engage !... Gardez-moi le secret !... Il fallut la secourir, car la pauvrette s'évanouit... Et quand elle fut remise, elle était en si grand émoi qu'il lui fut impossible de tenir l'aiguille. — Je ne pourrai jamais, monsieur Pierre, j'ai chaud, j'ai froid, je n'y vois plus... — Rentrez chez vous mon enfant, et attendez la journée de demain... Elle sera définitive pour votre bonheur... Oh ! Monsieur, Monsieur, si vous faites cela ! (A suivre).

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR JULES MARY

X
UN PROBLÈME A RÉSOUDRE

Parmi les victimes de Stanislas Chatillon, c'était Pierreette qui s'intéressait le plus. Il la voyait souvent. C'est elle qui faisait venir lors-que Charlotte avait une robe de la saison dernière à remettre à la mode pour la saison nouvelle. D'une timidité et d'une réserve excessives, la parole si basse qu'il fallait se pencher pour l'entendre, de longs yeux dont les pupilles avaient peine à se relever, d'une pâleur grise, Pierreette passait des journées entières à son ouvrage, sans une parole, et comme en une sorte de recueillement. Sa nervosité était extraordinaire. A toute question brusque, à tout éclat, elle tremblait à se trouver mal, et parfois une entrée imprévue, la surprenant en plein, la faisait s'évanouir. Cela n'est pas naturel, disait Céleste Lafouache... il faut que tu sois malade... Elle vivait seule maintenant, dans